



	<ul style="list-style-type: none"> ✓ le total de tous les taux doit donner 20,10 % ✓ il concerne les cotisations salariales et patronales pour l'URSSAF et Pôle Emploi
	<ul style="list-style-type: none"> ○ code T : sur la totalité des salaires ○ signification des différents codes :
<p>Hubert DELONCA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ code P : sur les salaires plafonnés ○ Cas général code P : assurance vieillesse plafonnée ○ versement transport : pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise le taux en cours est de 1,75 % ○ Cas général code T : regroupement de Maladie - Maternité - Contribution solidarité autonome - allocations familiales et Assurance vieillesse déplaçonnée ○ AT : taux d'accident du travail qui est de 2,8 % pour les entreprises de code NAF 4711D

